



Date de convocation :

Le 8 mars 2023

**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 37 (dont 20 en visioconférence\*)

Votants : 40 (dont 3 pouvoirs)

▪ Dont pour : 40

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

**Secrétaire de séance :**Mme Sylvie  
CHAMMOUGON-ANNO**Délibération n°2023.03.02/405**

**Désignation des deux  
représentants de  
CAP Excellence à la  
Conférence de financement  
et de coordination des  
acteurs de la biodiversité**

**Rapporteur**

Mme Jaqueline FAVORINUS

**Acte rendu exécutoire**

- après transmission en préfecture

le : 30 MARS 2023

- publication sur le site internet ou  
notification, le : 18 AVR. 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE**2<sup>ème</sup> séance

Séance du 17 mars 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vendredi 17 mars, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu à la fois en présentiel à la salle du conseil communautaire (siège administratif, 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

**Étaient présents : 37 conseillers communautaires****Président :** M. Eric JALTON**Vice-présidents :** M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU\* (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER\* (13<sup>ème</sup> vice-présidente)**Autres membres du bureau :** Mme Corinne PETRO\*- M. Pierre THICOT\*- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX\*- Mme Laisely PARAT-FDOM- M. Georges DAUBIN\*- M. William SURDIN\*- M. Jean-Luc CELIGNY\*- Mme Tania GALVANI\* - M. Didier MERIDAN\***Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS\*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS\*- Mme Johane DAHOMAI\*- Mme Jaqueline FAVORINUS\*- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE\*- Mme Marie-Andrée MANDIL\*- Mme Magaly MARCIN\*- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alain SOREZE\*- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS**En cours de séance :****Vice-présidents :** M. Georges BREDET\* (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)**Autre membre du bureau :** Mme Lyliane PIQUION\***Autres conseillers communautaires :** M. Fred EUSTACHE- M. Fulbert HENRY- M. Fabert MICHELY- M. Alix NABAJOTH**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3****Vice-président :** M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL  
M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président) à M. Eric JALTON**Autres conseillers communautaires :** M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER**Nombre de conseillers absents excusés : 6****Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)**En cours de séance :****Autres conseillers communautaires :** Mme Sandra ENJARIC- M. Michel MADO- M. Rosan RAUZDUEL**Nombre de conseillers absents non excusés : 2****Autres conseillers communautaires :** M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU** la délibération du conseil communautaire n°2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** le courriel en date du 31 janvier 2023 de l'Agence régionale de la biodiversité des îles de Guadeloupe ;

**Considérant** le rapport du président ;

**Considérant** la décision, à l'unanimité, du conseil communautaire de voter à main levée ;

Après en avoir délibéré ;

Après appel à candidatures ;

**Considérant** les suffrages exprimés ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** De désigner en qualité de représentants de la Communauté d'Agglomération Excellence au sein de la Conférence de financement et de coordination des acteurs de la biodiversité les personnes suivantes :

<b>Référent institutionnel :</b>	<b>Référent technique ou administratif :</b>
<p><b>Mme Jacqueline FAVORINUS</b> Conseillère communautaire Rapporteuse de la commission Transition écologique et énergétique</p>	<p><b>M. Olivier ELIEZER</b> Directeur général adjoint en charge des ressources et moyens de CAP Excellence</p>

**ARTICLE 2-** D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

971-200018653-20230329-20230302405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023  
Affichage : 30/03/2023

971-200018653-20230329-20230302405-DE

**ARTICLE 3-** Le président, le directeur général des services de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Madame la présidente de l'Agence régionale de la biodiversité des îles de Guadeloupe, à Madame Jaqueline FAVORINUS et à Monsieur Olivier ELIEZER ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 29 MARS 2023

Le président

La secrétaire de séance

  
Eric JALTON





Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 30 MARS 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Madame la présidente de l'Agence régionale de la biodiversité des îles de Guadeloupe, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Madame Jaqueline FAVORINUS et à Monsieur Olivier ELIEZER, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 18 AVR. 2023

